



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/51/L.88
11 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 141 de l'ordre du jour

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU
DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE

Projet de décision présenté par le Président à l'issue
de consultations officieuses

L'Assemblée générale décide de poursuivre à sa cinquante-deuxième session, l'examen du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne qui porte sur la période du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996¹ et des observations du Corps commun d'inspection sur les rapports finals établis par le Bureau des services de contrôle interne², ainsi que du rapport du Secrétaire général établi à sa demande par le Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels³.

¹ A/51/432.

² A/51/530 et Corr.1.

³ A/51/801.